



Avis n° 2015-0303

Séance du 23 juillet 2015

COMMUNE DE SARRANCOLIN

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES

TRESORERIE D'ARREAU

**ARTICLE L. 232-1 DU CODE
DES JURIDICTIONS FINANCIERES**

**ARTICLE L. 1612-2 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

AVIS

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DE MIDI-PYRÉNÉES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1612-2 ;

Vu le code des juridictions financières, et notamment ses articles L. 232-1, R. 232-1 et R. 242-1 à R. 242-3 ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1639 A ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la lettre du 19 juin 2015, enregistrée au greffe de la chambre le 25 juin 2015, par laquelle la préfète des Hautes-Pyrénées a saisi la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, en application de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, au motif que le budget primitif 2015 de la commune de Sarrancolin n'a pas été adopté dans le délai légal ;

Vu la lettre du 3 juillet 2015 par laquelle le président de la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées a invité le maire de la commune à faire connaître ses observations par écrit ou oralement avant le 10 juillet 2015 ;

Vu les comptes administratifs 2014 et les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes de la commune de Sarrancolin, les délibérations d'approbation de ces documents et celles affectant les résultats, ainsi que les projets de budget primitif 2015 du budget principal et des budgets annexes de la même commune, toutes pièces produites à l'appui de la saisine ;

Vu l'ensemble des informations indispensables à la confection du budget et les pièces produites en cours d'instruction ;

Entendu le maire en ses observations, lors d'un entretien sur place le 21 juillet 2015 ;

Vu les informations recueillies auprès du comptable public de la trésorerie d'Arreau, le 21 juillet 2015 ;

Après avoir entendu Mme BENÉTEAU, conseillère, en son rapport ;

1 - SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

Sur la date de la saisine

Considérant que l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales dispose que *« si le budget n'est pas adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants, le représentant de l'État dans le département saisit sans délai la chambre régionale des comptes qui, dans le mois, et par un avis public, formule des propositions pour le règlement du budget. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire. Si le représentant de l'État dans le département s'écarte des propositions de la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite.*

A compter de la saisine de la chambre régionale des comptes et jusqu'au règlement du budget par le représentant de l'État, l'organe délibérant ne peut adopter de délibération sur le budget de l'exercice en cours.

Ces dispositions ne sont pas applicables quand le défaut d'adoption résulte de l'absence de communication avant le 31 mars à l'organe délibérant d'informations indispensables à l'établissement du budget. La liste de ces informations est fixée par décret. Dans ce cas, l'organe délibérant dispose de quinze jours à compter de cette communication pour arrêter le budget » ;

Considérant que le précédent maire de la commune, M. BOSSUAT, a démissionné de sa charge le 21 février 2015 par lettre adressée à Madame la Préfète des Hautes-Pyrénées ; qu'en attente de nouvelles élections municipales organisées les 24 et 31 mai et l'élection d'un nouveau maire le 6 juin 2015, le maire-adjoint, M. BAZERQUE, a présenté au conseil municipal, le 28 avril 2015, les projets de budgets primitifs (principal et annexes) ; que ces budgets n'ont pas été adoptés, l'unanimité des présents ayant voté contre ;

Considérant que les dotations de l'État, informations indispensables à l'établissement du budget selon la liste des documents visés à l'article D. 1612-1 du code précité, ont été notifiées à la commune de Sarrancolin par courrier du 20 mai 2015, qu'en conséquence le budget devait être voté au plus tard le 5 juin 2015 et transmis dans les quinze jours suivants à la préfecture ;

Considérant qu'en l'absence de vote du budget primitif (budget principal et budgets annexes) de la commune à la date du 5 juin, la préfète des Hautes-Pyrénées était fondée à saisir la Chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées à l'issue du délai légal de transmission au représentant de l'État ;

Sur la date de réception de tous les documents utiles

Considérant d'une part que l'article R. 1612-16 du code précité prévoit que « lorsque le représentant de l'État saisit la chambre régionale des comptes, conformément à l'article L. 1612-2, il joint à cette saisine l'ensemble des informations et documents, visés aux articles D. 1612-1 à D. 1612-7, indispensables à l'établissement du budget, ainsi que les pièces établissant que ces informations et documents ont été communiquées à la collectivité (...).

L'ensemble des budgets et décisions budgétaires afférents à l'exercice précédent sont également joints à la saisine » ;

Considérant d'autre part que l'article R. 1612-8 du code précité établit que le délai dont dispose la chambre régionale des comptes pour formuler des propositions « court à compter de la réception au greffe de l'ensemble des documents dont la production est requise selon le cas par les articles R. 1612-12 (...) » ;

Considérant que les pièces nécessaires à l'établissement du budget, notamment celles visées à l'article D. 1612-1 du code précité, ont été reçues à la chambre le 3 juillet 2015 ; que dès lors la saisine est recevable à compter de cette date ;

2 -SUR LA CONFORMITÉ DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 AU COMPTE DE GESTION 2014 ET LA REPRISE DES RÉSULTATS

Considérant que le conseil municipal de Sarrancolin a, par délibération du 23 mars 2015, approuvé à l'unanimité moins une voix les comptes administratifs 2014 et les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes de la commune ; que l'assemblée délibérante a par ailleurs constaté la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour chaque budget ;

Considérant que par délibération du 14 avril 2015, le conseil municipal de Sarrancolin a voté l'affectation des résultats de clôture de l'exercice 2014 au budget principal et aux budgets annexes ; que ces résultats d'exécution de l'exercice 2014 font apparaître :

- au budget principal, un excédent de la section de fonctionnement de 13 603,57 €, reporté à nouveau, en conformité avec la réglementation comptable, en section de fonctionnement ; un excédent de la section d'investissement de 109 751,88 €, reporté à nouveau, en conformité avec la réglementation comptable, en section d'investissement ; et un solde négatif des restes à réaliser en investissement de 10 000 €, soit un excédent de financement d'investissement de 99 751,88 € ;
- au budget annexe de l'eau, un excédent de la section de fonctionnement de 7,00 €, reporté à nouveau, en conformité avec la réglementation comptable, en section de fonctionnement ; un excédent de la section d'investissement de 186 779,25 €, reporté à nouveau, en conformité avec la réglementation comptable, en section d'investissement ; et un solde négatif des restes à réaliser en investissement de 15 000 €, soit un excédent de financement d'investissement de 171 779,25 € ;
- au budget annexe de la cantine scolaire, un excédent de fonctionnement de 18 886,80 €, reporté à nouveau en section de fonctionnement, la section d'investissement étant inactive ;

- au budget annexe du centre de loisirs (CLSH), un excédent de fonctionnement de 7 102,87 €, reporté à nouveau en section de fonctionnement, la section d'investissement étant inactive ;
- au budget annexe de l'atelier relais, un déficit de la section d'investissement de 7 308,70 €, reporté à nouveau en section d'investissement au compte 001 en débit ; un excédent de la section de fonctionnement de 31 862,15 €, affecté pour 7 308,70 € en couverture du déficit d'investissement par crédit du compte 1068, et pour 24 553,45 € en report à nouveau en section de fonctionnement ;
- au budget annexe de la caisse des écoles, un excédent de fonctionnement de 0,80 €, reporté à nouveau en section de fonctionnement, la section d'investissement étant inactive ;

Considérant que ces résultats de clôture de l'exercice 2014 peuvent être repris dans la proposition de budget primitif 2015 de la commune ;

3 - SUR LES PROPOSITIONS EN VUE DU REGLEMENT DU BUDGET PRIMITIF

Considérant que le rejet à l'unanimité, par le conseil municipal, du projet de budget primitif, est fondé notamment sur le déséquilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget principal ;

Considérant qu'il appartient à la chambre régionale des comptes de faire des propositions permettant le fonctionnement normal de la collectivité, le règlement des dépenses obligatoires et la poursuite des opérations engagées ; que le projet de budget soumis à l'approbation du conseil municipal, peut, en l'espèce, servir de base à l'élaboration des prévisions en dépenses et en recettes pour l'année 2015 ; que la juridiction n'a pas vocation cependant à se substituer à l'assemblée délibérante pour le choix des investissements, sauf pour prendre en compte les dépenses relatives à des opérations engagées ou exécutées ou présentant un caractère d'urgence ;

S'agissant du budget principal de la commune

1) En ce qui concerne la section d'investissement

- En dépenses

Considérant que l'état de la dette établit en 2015 une somme totale de remboursement en capital de 406 928 € ; que le remboursement *in fine* de 338 000 € d'un emprunt contracté en 2013 devait intervenir en février 2015 mais n'a pu être honoré ; que la renégociation de cet emprunt doit permettre de rééchelonner le remboursement de telle sorte que seule une première échéance trimestrielle de 3 166 € en capital soit versée en 2015 ; que dès lors et compte tenu des autres emprunts en cours, il convient d'inscrire la somme de 65 800 € au chapitre 16 « remboursement d'emprunts » ;

Considérant que la commune doit verser la somme de 30 012,74 € au syndicat départemental de l'électricité (SDE) au titre du remboursement d'un emprunt contracté par le SDE pour financer des travaux réalisés pour la commune de Sarrancolin ; qu'il convient en conséquence d'inscrire cette dépense au chapitre 204 « subventions d'investissement versées » ;

Considérant que la commune présente des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 10 000 € ; que le projet de budget primitif propose de nouvelles dépenses d'investissement au chapitre 23 « immobilisations en cours » à hauteur de 20 000 € ainsi qu'une opération d'équipement d'un montant de 2 600 € ;

Considérant que la prise en compte de ces propositions conduit à arrêter le montant total des dépenses de la section d'investissement à 128 413 € ;

- En recettes

Considérant qu'une recette de FCTVA de 8 993 € est à porter au compte 10222 ;

Considérant que deux subventions d'investissement sont établies au chapitre 10 pour la somme totale de 12 000 € ;

Considérant qu'un crédit de 477 € est à inscrire au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » ;

Considérant que le solde d'exécution d'investissement reporté de 2014, à reprendre, est de 109 751,88 € ; que la commune ne présente pas de restes à réaliser en recettes d'investissement ;

Considérant que la prise en compte de ces propositions conduit à arrêter le montant total des recettes de la section d'investissement à 131 222 € ;

Considérant que les ressources propres de la section d'investissement, constituées du FCTVA et du solde d'exécution positif reporté de 2014 s'établissent ainsi à 118 745 € ; qu'elles sont suffisantes pour couvrir l'annuité en capital de la dette d'un montant de 65 800 € ;

Considérant que la section d'investissement présente un excédent de 2 808,88 € ; que l'article L. 1612-7 du code général des collectivités territoriales prévoit que « *n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune (...) dont la section d'investissement comporte un excédent (...)* » ;

2) En ce qui concerne la section de fonctionnement

- En dépenses

Considérant que la commune doit verser au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sa contribution au titre de l'exercice 2015, d'un montant de 52 918,41 €, à laquelle s'ajoute la contribution 2014 restée impayée, à hauteur de 52 687,64 € ; que cette double contribution, au titre des dépenses obligatoires prévues à l'article L. 2321-1 du code précité, est due ; qu'elle alourdit exceptionnellement les dépenses de fonctionnement ; qu'il convient en conséquence d'inscrire au compte 6556 la somme de 105 607 € ;

Considérant cependant que l'ensemble des dépenses de fonctionnement doit être revu à la baisse, compte tenu de moindres recettes par rapport à l'exercice 2014, où les ventes de bois d'un montant inhabituel avaient permis d'augmenter les ressources ;

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait une somme de 191 200 € pour couvrir les charges à caractère général au chapitre 011, dont 20 000 € de dépenses au compte 615 « entretien et réparation », en sus des crédits inscrits aux articles 6152 « entretien et réparations sur biens immobiliers » ; qu'il convient de ne créditer que les articles 6152 ; que sur la base des consommations de l'exercice et de l'exécution budgétaire actuelle, les dépenses inscrites au chapitre 011 peuvent être réduites à la somme totale de 141 550 € ;

Considérant que le projet de budget primitif établissait les dépenses du chapitre 012 « charges de personnel et frais assimilés » à la somme de 210 222 € ; que la comparaison avec les consommations de crédits en 2014 d'une part, avec l'exécution budgétaire d'autre part permet de réduire ces prévisions de dépenses à hauteur de 209 492 € ;

Considérant que les crédits consommés sur les derniers exercices permettent de prévoir des dépenses à hauteur de 44 000 € au chapitre 014 « atténuation de produits » ;

Considérant qu'il convient d'abaisser à 33 114 € la somme versée au budget annexe de l'eau (compte 65737) ; qu'il convient par ailleurs d'ajuster les versements faits aux budgets annexes de la cantine scolaire et du centre de loisirs (CLSH), respectivement à 12 000 € et à 7 150 € ; que les crédits portés au compte 658 « charges diverses de gestion courante » peuvent ainsi s'établir à 73 000 € ;

Considérant qu'en conséquence de ce qui précède, et compte tenu des consommations de crédits de l'année 2014, il convient de fixer les dépenses du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » à la somme de 262 225 € ;

Considérant que la renégociation en cours d'un emprunt dont le remboursement *in fine* du capital pour 338 000 € devait intervenir en 2015 conduit à réévaluer les charges financières en intégrant les intérêts d'une échéance trimestrielle du nouvel emprunt ; qu'il convient dès lors de prévoir des charges financières au chapitre 66 pour la somme de 40 200 € ;

Considérant que la prise en compte de ces propositions permet d'arrêter le montant total des dépenses de la section de fonctionnement à la somme de 697 467 € ;

- En recettes

Considérant qu'au 20 juillet 2015, la commune a d'ores et déjà émis des titres de recettes à hauteur de 107 383 € au compte 6419 correspondant à des remboursements sur rémunérations du personnel ; qu'il convient en conséquence de porter au crédit du chapitre 013 « atténuations de charges » le même montant ;

Considérant que les recettes de ventes de bois, prévues à l'automne 2015 et basées sur les estimations fournies par l'office national des forêts, s'établissent à 15 000 € ; que les recettes du compte 70846 « mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement » s'établissent à 17 538 € ; que les autres produits des services peuvent être fixés à même hauteur qu'en 2014 ; qu'il convient dès lors de proposer 49 088 € de recettes au chapitre 70 ;

Considérant qu'au chapitre 74 « dotations et participations », les notifications des dotations et compensations pour la commune en 2015 conduisent à inscrire un crédit de 194 884 €, compte tenu notamment du versement de la dotation de recensement d'un montant de 1 589 € qui s'ajoute aux prévisions établies dans le projet de budget primitif ;

Considérant qu'au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », il convient de prévoir au compte 756 le versement d'un excédent du budget annexe atelier relais d'un montant de 9 800 € ; que la redevance annuelle sur l'exploitation d'une carrière perçue par la commune au compte 757 s'établit à 11 903 € ; que les autres produits attendus sur ce chapitre sont conformes aux réalisations de 2014 ; qu'il convient en conséquence de porter les crédits au chapitre 75 à la somme totale de 55 724 € ;

Considérant que l'excédent antérieur reporté, de 13 603 €, est à ajouter aux recettes de fonctionnement nouvelles ;

Considérant qu'il ressort de ce qui précède que les ressources fiscales attendues dans le projet de budget principal, à hauteur de 199 724 €, sont insuffisantes pour atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement dont les dépenses s'élèvent à 697 467 € ; qu'une recette supplémentaire de 49 000 € doit être trouvée ;

Considérant que les ressources fiscales attendues ont été calculées sur la base des taux d'imposition de l'année 2014 dans la mesure où, par délibération du 23 avril 2015, le conseil municipal de Sarrancolin a refusé de voter les taux d'imposition des taxes directes locales, et qu'aucune délibération nouvelle n'est intervenue pour modifier ces taux dans les délais prévus par l'article 1639 A du code général des impôts ; qu'il ressort de la non adoption du budget avant la date limite fixée par l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales que l'établissement des taux relève dès lors de la seule autorité du représentant de l'État ; que seule une recette fiscale supplémentaire de 49 000 € peut permettre d'équilibrer la section de fonctionnement ; qu'en conséquence il est proposé d'appliquer de nouveaux taux d'imposition comme suit, dans le respect de la règle du lien entre les taux :

tableau n°1 : Augmentation des taux de fiscalité locale

	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'habitation	12,52 %	15,59 %
Taxe foncière bâti	14,75 %	18,37 %
Taxe foncière non bâti	63,65 %	79,27 %

Considérant qu'il convient dès lors d'inscrire un crédit de 248 718 € au compte 73111 « taxes foncières et d'habitation », les trois taxes dégageant respectivement une recette attendue de 123 753 € (TH), 113 471 € (TFB), et 11 494 € (TFNB) ; qu'en tenant compte des autres produits à inscrire au chapitre 73 « impôts et taxes », il convient de porter ses crédits au total de 276 785 € ;

Considérant que la prise en compte de ces propositions conduit à arrêter le montant total des recettes de la section de fonctionnement à 697 467 €, laquelle section est présentée en équilibre ;

Considérant que l'augmentation des taux de fiscalité locale est liée à la nécessité d'honorer exceptionnellement en 2015 deux échéances de contribution annuelle obligatoire au SDIS ; que les taux d'imposition ont vocation à retrouver, durant les prochains exercices, leur niveau antérieur dès lors que les dépenses de fonctionnement et l'ensemble des autres ressources pourront être maintenus à leur niveau actuel ;

S'agissant du budget annexe de l'eau

1) En ce qui concerne la section d'investissement

- *En dépenses*

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des dépenses d'investissement pour 182 913 € ;

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits du chapitre 21 « immobilisations corporelles » correspondant à des dépenses de travaux imputées à tort en section d'exploitation, pour les porter de 5 000 € à 10 000 € ; que les crédits inscrits au chapitre 23 « immobilisations en cours » peuvent être maintenus à 79 936 €, incluant des restes à réaliser de l'exercice 2014 à hauteur de 15 000 € ;

Considérant que les crédits portés au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés » doivent être réévalués pour intégrer le mandatement à régulariser d'une annuité d'emprunt de 2014 ; qu'il convient dès lors de prévoir une dépense de 95 600 € à ce chapitre ;

Considérant qu'un transfert entre sections doit être pris en compte pour 8 435 € au chapitre 040 (amortissement d'une subvention d'équipement) ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les crédits en dépenses de la section d'investissement doivent être portés à la somme de 193 971 € ;

- *En recettes*

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des recettes d'investissement à hauteur de 218 931 €, constituées du produit du FCTVA pour 9 670 € au compte 10222 et d'opérations d'ordre entre sections (dotations aux amortissements) pour 22 482 € ; qu'il convient de reporter un solde d'exécution positif de l'exercice 2014 pour 186 779 € ;

Considérant qu'ainsi les recettes d'investissement peuvent être maintenues à 218 931 € et que la section d'investissement présente un excédent de 24 960 € ;

2) En ce qui concerne la section d'exploitation

- *En dépenses*

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des dépenses d'exploitation à hauteur de 101 556 € ;

Considérant que certaines dépenses de travaux, à hauteur de 5 000 €, imputées en section de d'exploitation, relèvent de la section d'investissement ; que les charges à caractère général du chapitre 011 peuvent ainsi être abaissées à 11 000 € ;

Considérant que les dépenses prévisionnelles du chapitre 014 « atténuation de produits » peuvent être établies à 9 991 € sur la base des réalisations des exercices antérieurs ;

Considérant que les crédits portés au compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » doivent être majorés afin d'intégrer le mandatement à régulariser d'une annuité d'emprunt de 2014 ; qu'il convient dès lors de prévoir une dépense de 58 083 € au chapitre 66 « charges financières » ;

Considérant que les dotations aux amortissements doivent être inscrites pour 22 482 € au chapitre 68 ;

Considérant qu'ainsi les dépenses d'exploitation sont maintenues à 101 556 € ;

- En recettes

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des recettes d'exploitation à hauteur de 101 556 € ;

Considérant que les prévisions de recettes au chapitre 70 « vente de produits fabriqués, prestations » peuvent être portées à 60 000 € au regard des réalisations de l'exercice 2014 ; que la subvention d'exploitation versée par le budget principal peut en conséquence être abaissée à 33 114 € ; qu'il convient de prendre en compte un transfert entre sections pour un montant de 8 435 € (amortissement d'une subvention d'équipement) et un résultat reporté de 7 € ;

Considérant que les recettes d'exploitation peuvent dès lors être maintenues à 101 556 € et que la section d'exploitation est présentée en équilibre ;

En ce qui concerne le budget annexe de la cantine scolaire

- En dépenses de fonctionnement

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des dépenses de fonctionnement pour 59 236 € ;

Considérant qu'il convient d'abonder les charges à caractère général au chapitre 011 pour faire face aux frais de mise aux normes des locaux, et de les porter à 21 900 € ; qu'il convient de ne maintenir des dépenses imprévues qu'à hauteur de 1 400 € au chapitre 022 ;

Considérant que les prévisions du chapitre 012 « charges de personnel » doivent être maintenues à 31 136 € ;

Considérant qu'en conséquence les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 54 436 € ;

- En recettes de fonctionnement

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des recettes de 59 236 € ; qu'elles sont constituées notamment de subventions d'exploitation versées par les trois communes de Beyrède-Jumet, d'Ilhet et de Sarrancolin ; qu'il convient d'abaisser la part versée par le budget principal de la commune de Sarrancolin à 12 000 €, calculée au prorata du nombre d'enfants de la commune usagers de la cantine, et de diminuer le montant des subventions d'exploitation inscrit au chapitre 74 à 24 000 € ;

Considérant qu'en conséquence, et compte tenu des recettes prévues au chapitre 70 « produits de produits fabriqués, prestations » pour 11 550 € et du report du solde d'exécution de l'exercice précédent pour 18 886 €, le total des recettes de fonctionnement s'élève à 54 436 € ;

Considérant que le budget de la cantine scolaire est ainsi présenté en équilibre, la section d'investissement étant maintenue à zéro ;

En ce qui concerne le budget annexe du centre de loisirs (CLSH)*- En dépenses de fonctionnement*

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des dépenses de fonctionnement pour 47 652 € ;

Considérant qu'il convient d'abonder les charges à caractère général au chapitre 011 pour faire face aux frais de mise aux normes des locaux, et de les porter à 20 300 € ; qu'il convient de ne maintenir des dépenses imprévues qu'à hauteur de 500 € au chapitre 022 ;

Considérant que les prévisions du chapitre 012 « charges de personnel » doivent être maintenues à 24 548 € ; qu'en conséquence les dépenses de la section de fonctionnement s'établissent à 45 348 € ;

- En recettes de fonctionnement

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des recettes de 47 652 € ; qu'elles sont constituées notamment de subventions d'exploitation versées par les trois communes de Beyrède-Jumet, d'Ilhet et de Sarrancolin ; qu'il convient d'abaisser la part versée par le budget principal de la commune de Sarrancolin à 7 150 €, calculée au prorata du nombre d'enfants de la commune usagers de la cantine ; qu'ainsi les subventions d'exploitation prévues au chapitre 74, abondées par celles versées par le conseil départemental et la caisse d'allocations familiales, s'élèvent à la somme de 30 246 € ;

Considérant qu'en conséquence et compte tenu des recettes prévues au chapitre 70 « produits de produits fabriqués, prestations » pour 8 000 €, et du report du solde d'exécution de l'exercice précédent pour 7 102 €, les recettes de fonctionnement s'élevant à 45 348 € ;

Considérant que le budget de la cantine scolaire est présenté en équilibre, la section d'investissement étant maintenue à zéro ;

En ce qui concerne le budget annexe de l'atelier relais*- En section d'investissement*

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des recettes et des dépenses d'investissement en équilibre à hauteur de 14 996 € ; que les recettes d'investissement sont constituées des ressources du compte 1068 pour 7 309 € et du virement de la section d'exploitation pour 7 687 € ; que les dépenses sont constituées d'un remboursement d'emprunt en capital d'un montant de 7 687 € et du report du solde d'exécution négatif 2014 de la section d'investissement pour 7 309 € ;

Considérant qu'il convient de maintenir ces prévisions et qu'ainsi la section d'investissement est présentée en équilibre ;

- En section d'exploitation

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des recettes d'exploitation à hauteur de 39 023 € ; qu'elles sont constituées de loyers inscrits au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » pour un montant de 14 469 € et du report du résultat cumulé excédentaire des exercices précédents pour 24 553 € ;

Considérant que le projet de budget primitif prévoyait des dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 940 €, de charges financières d'intérêts d'emprunt d'un montant de 3 253 € et d'un virement à la section d'investissement de 7 687 € ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire d'un service à caractère industriel et commercial (SPIC) peut être reversé au budget principal de la collectivité de rattachement dès lors qu'elle a moins de 3 000 habitants ; qu'un versement de 9 800 € au budget principal peut ainsi être effectué ;

Considérant qu'il convient dès lors d'inscrire une dépense de 9 800 € au chapitre 67 « charges exceptionnelles » pour reversement sur le budget principal de la commune ;

Considérant qu'en conséquence les dépenses d'exploitation s'établissent à 20 740 € et qu'ainsi la section d'exploitation est présentée en excédent de 18 282,53 € ;

En ce qui concerne le budget annexe de la caisse des écoles

Considérant que le projet de budget primitif prévoit des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement en équilibre à hauteur de 76 950 € ;

Considérant que les recettes sont constituées en totalité de subventions d'exploitation inscrites au compte 74 ;

Considérant que les dépenses se répartissent entre les charges à caractère général à hauteur de 21 265 € et les charges de personnel et frais assimilés pour 55 685 € ;

Considérant qu'il convient de maintenir ces prévisions et qu'ainsi, le budget annexe de la caisse des écoles est présenté en équilibre, la section d'investissement étant maintenue à zéro ;

PAR CES MOTIFS :

DÉCLARE recevable la saisine de la préfète des Hautes-Pyrénées sur le fondement de l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales ;

PROPOSE à la préfète des Hautes-Pyrénées de régler et de rendre exécutoire le budget primitif principal et les budgets annexes de l'exercice 2015 de la commune de Sarrancolin conformément aux propositions formulées, récapitulées dans les tableaux annexés au présent avis ;

INVITE la préfète des Hautes-Pyrénées à fixer les taux de la fiscalité 2015 à :

Taxe d'habitation	15,59 %
Taxe foncière bâti	18,37 %
Taxe foncière non bâti	79,27 %

ATTIRE l'attention de la commune de Sarrancolin sur le remboursement, en 2016, du capital d'un emprunt *in fine* de 200 000 € qui est susceptible d'entraîner un déséquilibre du budget si la collectivité ne prend pas les mesures appropriées pour faire face à cette échéance ;

DIT que le présent avis sera notifié à la préfète des Hautes-Pyrénées, au maire de la commune de Sarrancolin et que, de surcroît, une ampliation en sera adressée au directeur départemental des finances publiques des Hautes-Pyrénées ;

RAPPELLE au maire de la commune qu'en application de l'article R. 1612-18 du code général des collectivités territoriales, le présent avis de la chambre doit être publié sous sa responsabilité, par affichage ou insertion dans un bulletin officiel ; qu'en application des dispositions des articles L. 1612-19 et R. 1612-14 dudit code, le conseil municipal doit être tenu informé, dès sa plus proche réunion, de l'avis rendu par la chambre et que cet avis sera, par ailleurs, communicable aux tiers dès qu'aura eu lieu la première réunion du conseil municipal suivant sa réception par la commune.

Fait et délibéré en la chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées, à Toulouse, le 23 juillet 2015.

Etaient présents :

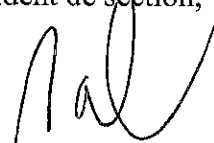
M. Jean-Paul SALEILLE, président de de section, président de la séance,
Mme HAM, présidente de section,
Mme BENÉTEAU, conseillère-rapporteur.

Le rapporteur,



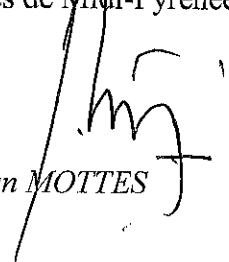
Anne BENÉTEAU

Le président de séance,
Président de section,



Jean-Paul SALEILLE

Le président de la chambre régionale
des comptes de Midi-Pyrénées



Jean MOTTES

Collationné, certifié conforme à la minute étant au greffe de la Chambre régionale des comptes de Midi-Pyrénées et délivré par moi, Nathalie DORAY, secrétaire générale.

P/la secrétaire générale,
Le greffier

Vincent BUTERI

Annexe 1 : Budget principal – exercice 2015

Section de fonctionnement

Chap	Dépenses	Propositions	Chap	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	141 550 €	013	Atténuations de charges	107 383 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	209 492 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	49 088 €
014	Atténuation de produits	44 000 €	73	Impôts et taxes	276 785 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	262 225 €	74	Dotations et participations	194 884 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	55 724 €
	Total des dépenses de gestion courante	657 267 €		Total des recettes de gestion courante	683 864 €
66	Charges financières	40 200 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0 €	78	Reprises provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	697 467 €		Total des recettes réelles de fonctionnement	683 864 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	0 €		Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0 €
	TOTAL	697 467 €		TOTAL	683 864 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	13 603 €
	TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées	697 467 €		TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées	697 467 €

Annexe 1 : Budget principal – exercice 2015

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		13	Subventions d'investissement (hors 138)	12 000 €
20	Subventions d'équipement versées	0 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
21	Immobilisations corporelles	30 013 €	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	2 600 €	204	Subventions d'équipement versées	0 €
23	Immobilisations en cours	30 000 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours	0 €
10	Total des dépenses d'équipement	62 613 €		Total des recettes d'équipement	12 000 €
13	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	8 993 €
16	Subventions d'investissement	0 €	1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €
18	Emprunts et dettes assimilées	65 800 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
26	Compte de liaison: affectation à...	0 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	477 €
27	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
020	Autres immobilisations financières	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
	Total des dépenses financières	68 609 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
45...1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €		Total des recettes financières	9 470 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	128 413 €	45...2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	0 €		Total des recettes réelles d'investissement	21 470 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
	TOTAL	128 413 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	128 413 €		TOTAL	21 470 €
			R001	Solde d'exécution positif reporté	109 752 €
				TOTAL des recettes d'investissement cumulées	131 222 €

Annexe 2 : Budget annexe Eau – exercice 2015

Section d'exploitation

Chap	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	11 000 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	60 000 €
014	Atténuation de produits	9 991 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	74	Subventions d'exploitation	33 114 €
	Total des dépenses de gestion des services	20 991 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
66	Charges financières	58 083 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	22 482 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	101 556 €		Total des recettes réelles d'exploitation	93 114 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	8 435 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	8 435 €
	TOTAL	101 556 €		TOTAL	101 549 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	7 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	101 556 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	101 556 €

Annexe 2 : Budget annexe Eau – exercice 2015

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
20	Immobilisations incorporelles	0 €	13	Subventions d'investissement	0 €
21	Immobilisations corporelles	10 000 €	16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
23	Immobilisations en cours	79 936 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
			23	Immobilisations en cours	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	89 936 €		Total des recettes d'équipement	0 €
		0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	9 670 €
13	Subventions d'investissement	0 €	106	Réserves	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	95 600 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €			
	Total des dépenses financières	95 600 €		Total des recettes financières	9 670 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	185 536 €		Total des recettes réelles d'investissement	9 670 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	8 435 €	021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	22 482 €
			041	Opérations patrimoniales	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 435 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	22 482 €
	TOTAL	193 971 €		TOTAL	32 152 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	186 779 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	193 971 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	218 931 €

Annexe 3 : Budget annexe Cantine scolaire – exercice 2015

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	21 900 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	31 136 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 550 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	74	Subventions d'exploitation	24 000 €
	Total des dépenses de gestion des services	53 036 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 400 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	54 436 €		Total des recettes réelles d'exploitation	35 550 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	0 €
	TOTAL	54 436 €		TOTAL	35 550 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	18 886 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	54 436 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	54 436 €

Annexe 3 : Budget annexe Cantine scolaire – exercice 2015

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
22	Immobilisations reçues en affectation		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours		21	Immobilisations corporelles	
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	
		0 €	23	Immobilisations en cours	
	Total des dépenses d'équipement	0 €		Total des recettes d'équipement	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves		10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	
13	Subventions d'investissement		106	Réserves	
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison: affectation à...		165	Dépôts et cautionnements reçus	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		18	Compte de liaison: affectation à...	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
020		0 €	27	Autres immobilisations financières	
	Total des dépenses financières	0 €		Total des recettes financières	0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers			Total des opé. pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles d'investissement	0 €	4582	Total des recettes réelles d'investissement	0 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections			Virement de la section d'exploitation	
041	Opérations patrimoniales	0 €	021	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	0 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	0 €		TOTAL	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté		R001	Solde d'exécution positif reporté	
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	0 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	0 €

Annexe 4 : Budget annexe Centre de loisirs – exercice 2015

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	20 300 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	24 548 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	8 000 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	74	Subventions d'exploitation	30 246 €
	Total des dépenses de gestion des services	44 848 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	500 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	45 348 €		Total des recettes réelles d'exploitation	38 246 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	0 €
	TOTAL	45 348 €		TOTAL	38 246 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	7 102 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	45 348 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	45 348 €

Annexe 4 : Budget annexe Centre de loisirs – exercice 2015

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
22	Immobilisations reçues en affectation		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours		21	Immobilisations corporelles	
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	
		0 €	23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €		Total des recettes d'équipement	0 €
13	Subventions d'investissement		10	Dot. fonds divers et réserves (hors 106)	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison: affectation à...		165	Dépôts et cautionnements reçus	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		18	Compte de liaison: affectation à...	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
020		0 €	27	Autres immobilisations financières	
	Total des dépenses financières	0 €		Total des recettes financières	0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers		4582	Total des opé. pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles d'investissement	0 €		Total des recettes réelles d'investissement	0 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections		021	Virement de la section d'exploitation	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	0 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €		TOTAL	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €
				TOTAL des recettes d'investissement cumulées	0 €

Annexe 5 : Budget annexe Atelier relais – exercice 2015

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	0 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	0 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	74	Subventions d'exploitation	0 €
	Total des dépenses de gestion des services	0 €	75	Autres produits de gestion courante	14 469 €
66	Charges financières	3 253 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	9 800 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	13 053 €		Total des recettes réelles d'exploitation	14 469 €
023	Virement à la section d'investissement	7 687 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	7 687 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	0 €
	TOTAL	20 740 €		TOTAL	14 469 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	24 553 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	20 740 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	39 023 €

Annexe 5 : Budget annexe Atelier relais – exercice 2015

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
22	Immobilisations reçues en affectation		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours		21	Immobilisations corporelles	
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	
			23	Immobilisations en cours	
10	Total des dépenses d'équipement	0 €		Total des recettes d'équipement	0 €
	Dotations, fond divers et réserves		1068	Dot. fonds divers et réserves (hors 106)	7 309 €
			106	Réserves	
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison: affectation à...	7 687 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		18	Compte de liaison: affectation à...	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
020			27	Autres immobilisations financières	
	Total des dépenses financières	7 687 €		Total des recettes financières	7 309 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers		4582	Total des opé. pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 687 €		Total des recettes réelles d'investissement	7 309 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections		021	Virement de la section d'exploitation	7 687 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	7 687 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	7 687 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	7 309 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	14 996 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	14 996 €		TOTAL des recettes d'investissement cumulées	14 996 €

Annexe 6 : Budget annexe Caisse des écoles – exercice 2015

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	21 265 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	55 685 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	0 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
65	Autres charges de gestion courante	0 €	74	Subventions d'exploitation	76 950 €
	Total des dépenses de gestion des services	76 950 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
66	Charges financières	0 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0 €			
	Total des dépenses réelles d'exploitation	76 950 €		Total des recettes réelles d'exploitation	76 950 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	0 €		Total des recettes d'ordre d'exploitation	0 €
	TOTAL	76 950 €		TOTAL	76 950 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	0 €
	TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées	76 950 €		TOTAL des recettes d'exploitation cumulées	76 950 €

Annexe 6 : Budget annexe Caisse des écoles – exercice 2015

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions d'investissement	
21	Immobilisations corporelles		16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	
22	Immobilisations reçues en affectation		20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours		21	Immobilisations corporelles	
	Total des opérations d'équipement (*)	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	
			23	Immobilisations en cours	
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €		Total des recettes d'équipement	0 €
13	Subventions d'investissement		10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	
16	Emprunts et dettes assimilées		106	Réserves	
18	Compte de liaison: affectation à...		165	Dépôts et cautionnements reçus	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		18	Compte de liaison: affectation à...	
27	Autres immobilisations financières		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
020		0 €	27	Autres immobilisations financières	
	Total des dépenses financières	0 €		Total des recettes financières	0 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers		4582	Total des opé. pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles d'investissement	0 €		Total des recettes réelles d'investissement	0 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections		021	Virement de la section d'exploitation	
041	Opérations patrimoniales	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	041	Opérations patrimoniales	
	TOTAL	0 €		Total des recettes d'ordre d'investissement	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €		TOTAL	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €
				TOTAL des recettes d'investissement cumulées	0 €